



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 5 JUILLET 2021, 19h18  
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Ghislain Jacques,    | Maire      |
| Marcel Élément,      | siège no 1 |
| Lise Garant,         | siège no 2 |
| Pierre Levasseur,    | siège no 3 |
| Michel Breton,       | siège no 4 |
| Jasmin Létourneau,   | siège no 5 |
| Berthold Létourneau, | siège no 6 |

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

05.07.21.088

**RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 5 juillet 2021 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège # 3, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Berthold Létourneau Siège # 6, Directrice générale Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 849-2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2021 ;

**ATTENDU QUE** si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

**ADOPTÉE**

05.07.21.089

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points

- Pelouse déneigement
- Voyage de gravier

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

05.07.21.090

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2021**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 1er juin 2021, **il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

05.07.21.092

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 7 juin 2021, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

05.07.21.093

**COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER**

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 274 354.67 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

**ADOPTÉE**

05.07.21.094

**PÉRIODE DE QUESTION 1**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE DON**

**ATTENDU QUE** le Centre de réadaptation en déficience physique – Chaudière-Appalaches (CRCP-CA) a fait une demande de don ;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la demande de don soit acceptée au montant de 20.00 \$.

**ADOPTÉE**

05.07.21.095

**CORRESPONDANCES**

- CISSS-CA
- MAMH

05.07.21.096

**RÉSOLUTION POUR MANDATER EXCAVATECH INC. POUR LES VOYAGES DE 0 ¾ SUR LA ROUTE DU LAC-DROLET ET LE RANG 9 - 94**

**ATTENDU QUE** compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré ;

**ATTENDU QUE** 3 entrepreneurs ont répondu à une demande de prix :

- Transport M. Labrecque au montant de 16.00 \$/tonne métrique plus redevances et taxes applicables ;
- Excavatech Inc au montant de 12.48 \$/tonne métrique, incluant redevances et taxes applicables ;
- Excavation Bolduc au montant de 16.53 \$/tonne métrique incluant redevances plus taxes applicables ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate Excavatech Inc. pour les voyages du 0 ¾ sur la route du Lac-Drolet et du Rang 9 au montant de 12.48 \$/tonne métrique, incluant redevances et les taxes applicables, et ce jusqu'à un maximum de 60 voyages.

**ADOPTÉ**

05.07.21.097

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DE PROCÉDER AUX DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE DURÉE DE 2 ANS (2021-2022 ET 2022-2023)**

**ATTENDU QUE** le conseil désire obtenir des soumissions pour le déneigement des routes (9 km) pour une durée d'un contrat de 2 ans (2021-2022 et 2022-2023) ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que l'on demande des soumissions à six (6) entrepreneurs. Un devis sera préparé par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan. Le conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas soumissionnaire, ni aucune des soumissions qui seront reçues.

**ADOPTÉE**



05.07.21.096

N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET SOIT INSCRITE À LA PLATEFORME ANEKDOTE AFIN DE PROMOUVOIR SES ATTRAITS TOURISTIQUES**

Il est **proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil désire inscrire la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset à la plateforme Anekdote afin de promouvoir son attrait touristique, le Camping des Îles aux coûts suivants :

- Un montant de 96 \$ la première année, plus les taxes applicables ;
- Des frais de 15 % du coûts total de l'attrait touristique sélectionnée, annuellement pour les années suivantes ;
- Que la directrice générale soit autorisée à toutes démarches en lien avec la plateforme Anekdote, incluant l'autorisation à signer les documents inhérents.

**ADOPTÉE**

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter

05.07.21.097

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

Il est **proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;
- **QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;
- **QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

**ADOPTÉE**

05.07.21.98

**RÉSOLUTION D'APPUI - M-84 CRIMES ET INCIDENTS ANTI-HAINEUX (Peter Julian, leader parlementaire du NPD et porte-parole en matière de finances) -**

**CONSIDÉRANT** le texte de la motion suivante du leader parlementaire du NPD et porte-parole en matière de finances (43 législature, 2<sup>e</sup> session) à la Chambre des communes :  
**Que**, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement neutraliser toutes les formes de haine et toutes les formes de discrimination, de crimes motivés par la haine et d'incidents de haine, en :



N° de résolution  
ou annotation

- a) collaborant avec les provinces, les territoires, les municipalités et les organismes communautaires pour mettre en place un système de signalement et de suivi des crimes motivés par la haine et des incidents de haine afin d'en assurer un suivi précis ;
- b) lançant une énergique campagne d'éducation publique à l'échelle du Canada, axée sur la compréhension et le changement de comportement, qui définirait clairement les comportements inacceptables et ferait connaître les terribles effets du racisme systémique et les graves conséquences des actes racistes et de la violence verbale, et qui encouragerait les Canadiens à défendre ceux qui en sont victimes ;
- c) veillant à ce que des services aux victimes complets soient offerts à toutes les victimes de crimes ou d'incidents de haine ;
- d) travaillant à éliminer toutes les images nuisibles et les stéréotypes présents dans les médias et au cinéma ;
- e) renforçant toutes les lois contre la haine et en présentant des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour que les discours haineux ne restent plus impunis ;
- f) veillant à ce que tous les organismes et institutions du gouvernement fédéral fassent de la prévention de la discrimination et de la promotion de la diversité des principes directeurs de leur travail.

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QU'**Au nom du maire et du conseil de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset appuient la motion d'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

**ADOPTÉE**

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport du maire – Ghislain Jacques
3. Rapport MADA – Lise Garant

**4. PÉRIODE DE QUESTION 2**

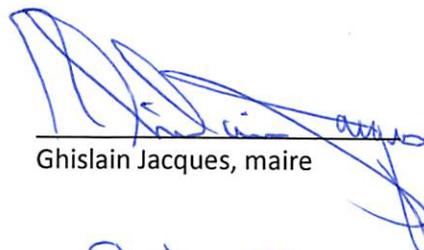
**5. VARIA**

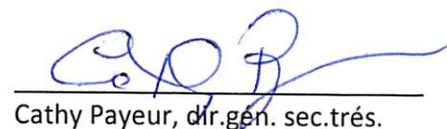
- Pelouse déneigement
- Voyage gravier

05.07.21.099

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h34.

  
Ghislain Jacques, maire

  
Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.